

Bulletin mensuel n° 49
11 septembre 1998

Editorial

Rentrée : Négociations ... ou discussions ?

Le sommaire complet
est en page 3

L'inspection n° 49

Directeur de la publication :

Michel LE BOHEC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI. EN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI. EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Une rentrée aigre-douce

Douce tout d'abord. Objectivement, les conditions d'encadrement des élèves se sont améliorées : stabilité, voire baisse des effectifs élèves, amélioration de l'encadrement par la création d'emplois, prévue au budget 1999, que ce soit dans le secondaire ou dans le supérieur. Ces créations d'emplois, l'intégration d'un nombre important de maîtres auxiliaires, le recrutement de nouveaux aides-éducateurs contribueront tout à la fois à l'amélioration du fonctionnement du système éducatif et à la résorption du chômage ou des emplois précaires. Il y a lieu d'en être satisfait.

Aigre cependant, parce qu'il reste des progrès à réaliser au ministère en matière de transparence et de communication.

Comment peut-on engager en catimini des réformes en profondeur du fonctionnement du système éducatif ?

Nous connaissons, depuis la fin août, les académies expérimentales en matière de réorganisation mais la lettre de cadrage du ministère est encore confidentielle.

Le ministère veut améliorer le fonctionnement du système éducatif, mais il prend bien du temps pour se préoccuper de son pilotage et des corps d'encadrement.

La situation des inspecteurs devient – année après année – de plus en plus inacceptable :

- * Iniquité du passage à la hors-classe I.E.N. ;
- * Différentiel négatif pour les IEN par rapport aux corps viviers ;
- * Disparité inexplicable entre la carrière des IEN et celle des IPR-IA ;
- * Oubli des générations qui ont précédé les actifs actuels.

Cependant, je suis optimiste, ce qui est en jeu c'est le fonctionnement même du système éducatif, c'est-à-dire la qualité de la formation apportée aux élèves.

Des négociations entre le ministre et le SI. EN vont s'ouvrir courant septembre. Je ne doute pas qu'elles prennent en considération notre statut, mais aussi nos fonctions et l'évaluation de nos pratiques professionnelles.

C'est notre demande. Le ministre a montré qu'il était capable d'avancer, il ne saurait se dérober aujourd'hui.

Michel LE BOHEC
4 septembre 1998

AGENDA

9 juillet

* FEN / Préparation congrès de l'Internationale de l'Education (M. LE BOHEC)

* MEN / Présentation du rapport MAROIS sur enseignement professionnel et technologique (M.-P. COLLET)

23 juillet

* MEN / Audience auprès de M. SOUBEYRAN – directeur du Cabinet de Cl. ALLEGRE – (M. LE BOHEC dans la délégation fédérale)

25-29 juillet

* WASHINGTON / Congrès de l'Internationale de l'Education. Participation de M. LE BOHEC

25 août

* FEN / Exécutif fédéral national (M. LE BOHEC)

26 août

* MEN / Audience auprès de M. CYTERMANN – directeur adjoint du Cabinet de Cl. ALLEGRE (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC)

27 août

* BUREAU NATIONAL

28 août

* LA ROCHELLE / Manifestation de la FEN pour interpellation des élus socialistes sur l'urgence d'une rénovation du système éducatif : " *Eduquer autrement, c'est urgent !* " (P. ROUMAGNAC – J. CARDONI, R.D. SI.EN-FEN Charente-Maritime)

Présence de P. ROUMAGNAC dans la délégation fédérale, conduite par J.-P. ROUX, qui a été ensuite reçue par Fr. HOLLANDE et J.-P. SUEUR.

31 août

* Réunion SI.EN-FEN / Nord (R. HASIAK)

4 septembre

* Réunion section académique ROUEN (J. BILAK – J.-Cl. QUEMIN)

8 septembre

* Réunion SI.EN-FEN / Yvelines (M. LE BOHEC)

9 septembre

* Réunion section académique REIMS (M.-P. COLLET)

12 et 13 sept.

* ORLEANS / FEN / Réunion des militants (M. LE BOHEC – P. ROUMAGNAC)

14 septembre

* UNSA / C.A. (M. LE BOHEC)

FEN

Aidons nos amis iraniens

Vous vous souvenez peut-être de l'intervention de Fariba Hachtroudi au congrès de Rennes. Son association MOHA est chargée de réaliser un numéro spécial de la revue " *Panoramiques* " (Edition Calel, distribution Seuil) consacré à l'IRAN.

Le contenu, rédigé par des rédacteurs de qualité dont la FEN et l'I.E., portera essentiellement sur les points suivants :

- Un siècle de révolutions iraniennes (de la révolution constitutionnelle de 1906 à la révolution khomeyniste de 1979 ...)
- La République islamique de Khomeyni (20 ans de République islamique, Khomeyni et les intellectuels, la citoyenneté et l'islam chiite, la condition féminine, le système éducatif en Iran...)
- Peut-on réduire l'Iran à 20 ans de République islamique ? (l'importance stratégique de l'Iran, la stratégie américaine face à l'Islam, les rapports IRAN/Occident...)

La FEN peut être partenaire de cette initiative si nous souscrivons à un pré-achat de 300 exemplaires au prix de 45 F, soit 50% de son prix de vente publique, à sa sortie (1^{er} semestre 1999).

Nous vous invitons à souscrire individuellement ou collectivement.

Ce faisant, vous réaliserez un acte militant et vous disposerez ainsi d'informations très utiles sur l'IRAN.

Ensemble, nous devons réussir !

SOUSCRIPTION

pour la revue " *Panoramiques* " sur l'IRAN

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Nombre d'exemplaires :

Total à payer : 45 F x =

Chèque à l'ordre de la F.E.N.

(à renvoyer à la FEN

48, rue La Bruyère – 75440 PARIS CEDEX 09)

Billet d'humeur

Rentrée réussie !

La réussite de la rentrée est l'obsession permanente et majeure des principaux responsables de l'Education nationale.

Louable et nécessaire préoccupation qui conduit chacun à apporter le plus grand soin aux opérations de carte scolaire tout au long de l'année pour qu'il y ait une parfaite adéquation entre la localisation des élèves et l'implantation des postes, permettant ainsi d'éviter toute bavure médiatique.

Mais est-ce vraiment cela une rentrée réussie ? Ce simple critère - très ponctuel et surtout quantitatif - n'est-il pas survalorisé au détriment d'une approche plus qualitative qui permettrait, au bout de quelques jours et après réalisation

des ajustements de rentrée, de procéder à une évaluation sans doute moins médiatique mais plus réelle, fondée sur un premier bilan fait par chacun des acteurs (élèves, parents, enseignants, personnels d'encadrement).

On peut objecter que la rentrée c'est un sujet d'actualité, donc une denrée hautement périssable rendue encore plus fragile par un échelonnement surnois, mais ne pourrions-nous avoir davantage la volonté de résister aux contraintes que s'imposent et que nous imposent les médias ?

N'est-ce pas là une question d'éducation et de citoyenneté ?

Andromède

Sommaire

Agenda	page 2
Aidons nos amis iraniens	page 2
Billet d'humeur	page 3
Audience CYTERMANN	page 3
De la reconnaissance ...	page 4
Réorganisation des académies	page 5
Une Charte pour l'Ecole	page 6
Colloque FEN 17	page 6
Liaison CM2 - 6ème	page 7
Rapport Marois	page 8
Quel avenir pour l'E.P. ?	page 9
Congrès de la FGR	page 10
L'air du temps	page 11
Suite du mouvement	page 12
Postes vacants	page 13
Mouvement des IA-DSDEN	page 15

26 août : audience auprès de M. CYTERMANN directeur adjoint au Cabinet de Cl. ALLEGRE

Une délégation du SI.EN-FEN (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC) a été reçue par MM. CYTERMANN et CUISINIER (DPATE).

Nous avons rappelé nos attentes :

- Immédiatement : fin de la classe normale IEN au 818 avec répercussion pour les retraités ;
- Création du corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées ;
- Clarification de nos missions ;
- Des moyens correspondant aux missions qui nous sont confiées.

Nous avons également demandé des informations quant aux intentions du ministre concernant la réorganisation des académies.

Les réponses apportées vont dans le bon sens, sans nous satisfaire vraiment.

M. CYTERMANN nous a annoncé l'ouverture de négociations sur le dossier des inspecteurs courant septembre.

L'évolution du statut des inspecteurs sera étudiée parallèlement à l'évolution de leurs fonctions, l'un et l'autre étant liés.

De même, sera étudiée l'évaluation des inspecteurs.

En matière de moyens, nous avons eu confirmation de crédits plus importants pour les déplacements.

Le Bureau National du 27 août, après avoir pris connaissance de ces avancées, a décidé – faute d'objectifs pour le statut et d'un calendrier précis – de maintenir les actions déjà engagées et d'y ajouter la non-utilisation de notre véhicule personnel pour les besoins du service.

Pour répondre aux spécificités locales, des actions complémentaires pourront être engagées après accord du B.N.

De la reconnaissance ...

“ Les inspecteurs de l'Education nationale sont, au nom de l'Etat, aux échelons les plus décentralisés et les plus déconcentrés, les garants de l'intérêt général.

Ils prennent une part déterminante et irremplaçable dans l'impulsion et la mise en œuvre des politiques éducatives et des actions en direction de publics spécifiques.

Leur compétence dans l'expertise de terrain les conduira de plus en plus à être systématiquement associés aux études prévisionnelles concernant l'élaboration des orientations de la politique éducative, tant au niveau académique, lors des travaux sur le projet d'académie, qu'au niveau national.

Au croisement de l'organisation territoriale de l'éducation et de la demande sociale et professionnelle, tant nationale que locale, les inspecteurs de l'éducation nationale exercent leurs fonctions aux différents niveaux d'enseignement : école, collège, lycée, dans les différents types de formation : scolaire, apprentissage et formation continue, dans l'information et l'orientation.

Dans le cadre du plan de travail académique (PTA), ils assurent des missions essentielles :

- Evaluation du travail individuel et du travail en équipe des personnels enseignants, de l'enseignement des disciplines, des unités d'enseignement, des procédures et des résultats de la politique éducative ;

- Animation et formation des équipes académiques ;
- Information et conseil auprès des autorités administratives, des élus, des partenaires, des familles.

Ils participent à la régulation du système éducatif.

Ils assurent ainsi un rôle essentiel dans le maintien de la cohérence du service public d'éducation. ” (1)

(1) *Protocole d'accord concernant la valorisation des fonctions des Inspecteurs de l'Education Nationale signé le 15 février 1993 par Jack LANG, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale et de la Culture, Jean GLAVANY, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, Guy LE NEOUANNIC, Secrétaire général de la F.E.N., Michel MARUCELLI, Secrétaire général du SNIDEN, Renée HASIAK, Secrétaire générale du SNIET, Bernard LESPES, Secrétaire général du SNIIO.*

... Au corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées

“ ... Il est clair que ces deux catégories de personnels (IEN et IPR-IA) effectuent des tâches analogues et que, dans un avenir plus ou moins proche, la question de la fusion des deux statuts se posera.

Nous aurons, sur ce sujet, beaucoup de réticences à vaincre. Certaines relèvent des contraintes budgétaires ou statutaires. D'autres sont d'ordre culturel. Mais je souhaite, pour ma part, que ce temps ne soit pas trop long car, en fait, de quoi s'agit-il ?

- Tout simplement de reconnaître que la fonction d'inspection territoriale est une ;

- De reconnaître qu'inspecter des professeurs d'école est tout aussi important que d'inspecter des professeurs de lycée ;

- De reconnaître qu'une compétence à la fois administrative et pédagogique, polyvalente, est tout aussi noble qu'une compétence spécialisée dans une discipline. ” (2)

(2) *Intervention du ministre d'Etat, Jack LANG, lors de la signature du Protocole d'accord, le 15 février 1993.*

Nous étions, le 15 février 1993, réunis par le ministre d'Etat Jack LANG pour la signature du protocole dont vous avez pu lire ci-contre quelques extraits.

Sa connaissance de nos fonctions, de notre place dans le système éducatif, de notre implication professionnelle, l'action de nos syndicats SNIDEN, SNIET, SNIIO ont conduit alors Jack LANG à prendre des dispositions pour améliorer la carrière des inspecteurs (passage à la hors-classe de 35% du corps des I.E.N. au lieu de 30%, avancement d'échelon à vitesse unique, assouplissement de la clause de mobilité) et à ouvrir la porte à la constitution du corps unique d'inspection.

Un premier dispositif a été mis en place au cours du ministère BAYROU, permettant, en cinq ans, à 240 IEN d'intégrer, par liste d'aptitude, le corps des IPR-IA, avec la possibilité de conserver leur fonction.

Nous demandons que cette évolution de carrière soit maintenant généralisée à l'ensemble des IEN, en cohérence avec la transformation du statut des enseignants.

La reconnaissance de notre place dans le système éducatif passe aussi par la reconnaissance de ceux qui ont exercé les fonctions d'inspecteur avant nous.

Dans un autre contexte, nos collègues retraités ont œuvré efficacement à construire le système éducatif qui est le nôtre.

Cela ne peut s'oublier, cela doit aujourd'hui être reconnu, cela peut l'être par la modification de l'indice de fin de la classe normale des IEN.

Je ne doute pas un instant que ces revendications, que nous sommes le seul syndicat à porter activement, trouveront un écho favorable auprès du ministre ALLEGRE.

Les négociations doivent s'ouvrir en septembre nous a assuré M. CYTERMANN, directeur adjoint au cabinet de Cl. ALLEGRE.

Elles concerneront nos fonctions, notre évaluation et notre statut.

Le SI.EN s'y engagera dans un esprit d'ouverture mais avec détermination.

Michel LE BOHEC

Réorganisation des Académies

A la suite du rapport du Recteur Pair qui préconisait pour les établissements scolaires un pilotage de proximité, le ministère engage six académies (BORDEAUX – CAEN – LILLE – NANTES – NANCY – VERSAILLES) à établir, à titre expérimental, un projet d'organisation nouvelle.

S'agit-il de créer des filières distinctes, administrative et pédagogique, comme le donne à penser un document émanant du ministère, ou, sans a priori, de rechercher

comment mieux répondre aux besoins des établissements et du système éducatif ?

Lors de l'audience du 26 août, M. CYTERMANN – directeur adjoint du cabinet de Cl. ALLEGRE - nous a assuré que dans le premier degré les circonscriptions ne seraient pas remises en cause.

En revanche, les missions des inspecteurs sont susceptibles d'évoluer.

Sommes-nous opposés aux évolutions ? Non.

De par nos fonctions actuelles, nous sommes déjà, au

quotidien, les acteurs du changement au sein du système éducatif.

D'ores et déjà quelques points paraissent particulièrement importants :

- la territorialité des corps d'inspection, que ce soit pour le premier ou le second degré ;

- l'évaluation des établissements, la recherche de possibles remédiations et leur mise en oeuvre dans la durée ;

- la mise en place, sur un secteur donné, d'un collège

d'inspecteurs couvrant l'ensemble de la scolarité ;

- l'équilibre pour les inspecteurs entre leurs attributions administratives et pédagogiques.

Il s'agit pour nous que le système actuel soit amélioré.

Nous souhaitons que le dialogue s'instaure sur les dispositifs et mises en oeuvre expérimentaux, aussi bien au niveau académique qu'au niveau national.

Michel LE BOHEC

Une concertation déjà engagée : exemple de l'académie de LILLE¹

Le SI.EN-FEN 59/62 a rencontré le Recteur le 30 juin. Une audience importante, dense, essentiellement consacrée à l'avenir des corps d'inspection.

L'entretien a duré près de deux heures et a permis d'aborder tous les problèmes qui préoccupent les inspecteurs en cette période d'incertitude sur l'avenir de nos fonctions et de démobilisation sur le plan professionnel. La délégation syndicale a apprécié le climat de cet entretien : franchise, simplicité, volonté d'ouverture et de dialogue. Ce recteur ne parle pas pour ne rien dire.

On trouvera ci-après une synthèse des principaux sujets abordés.

Des perspectives claires

1. Mobilisation des corps d'inspection sur " les grands enjeux "

- La démocratisation qualitative : question urgente, essentielle pour l'Ecole publique et pour la République, pour laquelle les corps d'inspection auront un rôle déterminant à jouer... s'ils veulent bien s'y engager ;

- La lutte contre l'exclusion et la violence ;

- La réussite du plan emplois-jeunes ;

- La modernisation : évolution du dispositif de terrain, intégration de nos forces, conduite globale du système...

2. Evolution des missions des corps d'inspection

2.1. Restructuration de l'encadrement du système

- les deux lignes de force présentées dans le schéma diffusé par le B.N. sont confirmées. Nous allons bien vers une distinction entre la ligne administrative de gestion (Recteur, SG, DRH / Vice-recteurs, DRH1/ administrateurs scolaires, DRH2) et la ligne pédagogique (Recteur / IG d'académie / IPR-IA, IEN / conseillers pédagogiques académiques).

- Renforcement de la territorialisation, croisé avec le décloisonnement des spécialités.

- Détermination de zones pertinentes dans lesquelles les corps d'inspection travailleront ensemble (dans une région comme le Nord/Pas-de-Calais, le bassin d'emploi aurait la taille pertinente ; dans

des régions moins peuplées, les zones pertinentes pourraient correspondre aux départements). En tout état de cause, pas de modèle unique, prise en compte de la spécificité des académies.

- **I n t é g r a t i o n**, solidarisation, réflexion sur les cloisonnements et les ruptures (1. Contenus disciplinaires/citoyenneté. 2. Ecole / collège /lycée), croisement des corps.

- Les corps d'inspection seront libérés des contingences administratives pour consacrer tout leur temps à l'évaluation et à l'animation pour faire changer les pratiques, à l'impulsion pour répondre aux " grands enjeux ".

2.2. La méthode

- Pas de texte, pas de calendrier... une volonté à partager, une ambition à soutenir. Le pragmatisme. Avancer quand on peut, avec qui on peut, mais avancer. Faire réellement sur le terrain plutôt que produire des textes qui font l'objet de longues discussions et qui ne sont que très partiellement appliqués. " Dans cinq ans, beaucoup aura été fait ".

- La communication : cette méthode (pragmatisme

et volontarisme) nécessitera de nombreux échanges, la valorisation de l'innovation et de la modernisation... Le Recteur souhaite rencontrer régulièrement notre syndicat pour faire le point sur les avancées et les problèmes et pour approfondir ou compléter les réflexions engagées. Il réfléchit aux moyens de communiquer avec l'ensemble des personnels d'inspection.

3. Le corps unique

Selon le Recteur, l'unification des corps d'inspection se poursuivra d'autant mieux qu'elle sera progressivement réalisée sur le terrain par une large coopération entre les différentes spécialités actuelles. Il faut qu'elle ait du sens, concrètement, par rapport à la transformation du système plus que par rapport à des plates-formes corporatives. De son point de vue, les réorganisations envisagées dans le fonctionnement du système rendront évidente la nécessité d'unifier... beaucoup mieux que ne le feraient les incantations...

1 Extrait du bulletin syndical LIEN, n° 35 du 17/08/1998

Une Charte pour bâtir l'École du XXIème siècle

A l'occasion de la rentrée scolaire, le ministre donne à l'école primaire un cadre de référence pour les évolutions à venir.

La charte pour l'école du XXIème siècle s'articule autour de trois points :

- l'élaboration progressive et collective de nouveaux programmes, centrés sur le thème apprendre à parler, lire, écrire, compter ;

- la mise en place de rythmes scolaires adaptés à ceux de l'enfant. L'accent est mis sur l'organisation de la journée scolaire ;

- une évolution du métier de professeur d'école permettant une plus grande autonomie de choix pédagogiques et intégrant le travail en équipe.

Le ministre propose une expérimentation dès cette année, dans au moins deux mille écoles, suivant une méthode rigoureuse.

Nous regrettons que la place des inspecteurs du premier degré ne soit pas explicitement évoquée dans le texte proposé.

Deux explications à cette omission : soit notre implication dans cette expérimentation est tellement

évidente qu'il a paru superflu de l'indiquer, soit le ministère ne connaît pas la réalité des fonctions que nous assurons sur le terrain.

Je choisis la première explication.

Cette charte paraît aller dans le sens de ce qui est déjà engagé à travers la mise en place des projets d'école.

Le dispositif envisagé devrait donner aux enseignants une plus grande autonomie pour adapter leur enseignement à la réalité locale.

La prise en compte explicite de l'intervention des aides-éducateurs et des intervenants extérieurs auprès des élèves est de nature à assurer la cohérence de la formation qui leur est donnée.

Le document précise que la collaboration entre les enseignants et les aides-éducateurs doit respecter le principe de non-substitution. C'est un point important ; il en va de l'efficacité de l'enseignement et de la crédibilité professionnelle des enseignants.

Michel LE BOHEC

Colloque FEN 17 Evaluer pour évoluer

C'était le thème du colloque organisé à La Rochelle par la section départementale de la F.E.N., le 19 mai dernier.

Retour aux sources, en quelque sorte, depuis le congrès fédéral - dans cette même ville - en 1988, congrès de " l'École de l'An 2000 " et de " Enseigner autrement ".

Colloque situé dans le droit fil du dernier congrès de la F.E.N., à Rennes, qui prit l'initiative de lancer le débat sur l'évaluation, " pour défendre et promouvoir les services publics ".

Journée de réflexion organisée aussi en réponse à de fortes tensions locales entre différentes catégories de personnels et l'autorité académique.

Participaient à cette rencontre : M. SUCHAUD de l'équipe d'Alain MINGAT, professeur à l'Institut de Recherche en Economie de l'Education de Dijon, le Recteur Claude PAIR, Antoinette REVERCHON, journaliste au Monde, Catherine LESEVENICOLLE du ministère de la Jeunesse et des Sports, chef du département " Enfants et Jeunes dans la Cité ", ainsi que Jean-Paul ROUX, Secrétaire général de la F.E.N., Dominique LASSARRE, Secrétaire nationale à l'Education, Rafaël ARIAS, Secrétaire départemental.

La matinée a été consacrée à une table ronde constituée de différentes catégories de personnels chargés d'évaluation ou évalués, parmi lesquels Janie CARDONI, Responsable départementale du SI.EN-FEN, qui a pu exposer très librement et avec conviction les thèses du syndicat sur la conception et les pratiques d'inspection, tout autant que les contraintes liées aux mis-

sions et tâches multiples ainsi qu'à l'insuffisance de moyens souvent éloignés des objectifs assignés à la fonction.

Plusieurs collègues du département ont assisté à tout ou partie des débats et certains sont même intervenus sur des thèmes que les inspecteurs connaissent bien.

L'évaluation peut-elle se réduire à la seule inspection ? L'inspection - notation infantilisante ; la notation : importante pour l'avancement, dérisoire pour l'évaluation ; contestation de l'inspection ponctuelle insuffisante pour évaluer vraiment ; quels objectifs, quels critères d'évaluation ? Peut-on à la fois former et évaluer ? etc...

Les divers intervenants ont apporté des suggestions pour améliorer ou, plutôt, promouvoir une réelle évaluation du travail des personnels, reposant sur la concertation quant aux objectifs et aux critères d'évaluation, sur la transparence d'une " évaluation partagée " par les différents acteurs, afin d'améliorer l'efficacité du service public d'éducation.

Tous ont souligné l'urgence à donner plus de cohérence et de cohésion dans la régulation du système éducatif.

Un débat, à l'évidence, loin d'être clos, qui a permis d'approfondir la réflexion commune sur une question que certains considèrent encore comme un tabou.

Un débat très utile, en tout cas, qui devrait pouvoir s'ouvrir ailleurs et dans lequel notre syndicat et ses adhérents ont tout intérêt à s'impliquer pleinement.

Michel MARUCELLI



Liaison CM2-6^{ème}

Monsieur le ministre,

Nous sommes attachés à la réussite scolaire des enfants et des adolescents. Parmi les ruptures que connaît notre système éducatif, celle qui pose le plus de problèmes aux élèves est bien le passage de l'école primaire au collège.

Le changement d'échelle, une organisation différente du travail et des enseignements, un nombre de référents adultes plus important posent des problèmes d'adaptation aux élèves, particulièrement à ceux qui sont le plus fragiles, de par leur contexte familial et/ou socio-économique.

Certes, des initiatives pour atténuer ce passage sont nombreuses :

- Visites et découvertes du collège ;
- Rencontre à l'école du principal ou de son adjoint avec les familles ;
- Pré-apprentissage des méthodes de travail du collège à la fin du cycle 3 ;
- Envoi des bulletins de 6^{ème} à l'enseignant de CM2 ;
- Présence de celui-ci aux premiers conseils de classe ;
- Travail en commun pour la constitution des classes de 6^{ème} ;
- Correction et exploitation communes de l'évaluation 6^{ème} ou, au moins, communication des résultats aux enseignants du primaire ;
- Actions communes autour de la lecture ;
- Mise en œuvre de correspondances entre classes partenaires, de compétitions sportives, de projets artistiques ;
- Entraide entre élèves du collège et de l'école primaire, voire interventions croisées des enseignants de l'école élémentaire et du collège...

Cependant, ces initiatives reposent le plus souvent sur la bonne volonté, le dynamisme d'inspecteurs, de chefs d'établissement, d'enseignants et sur la conjugaison de leurs actions. Elles ne bénéficient pas toujours du soutien de l'administration, elles sont trop rarement valorisées et, dès qu'une des chevilles ouvrières de ces dispositifs change de poste, l'élan donné retombe rapidement.

C'est pourquoi les personnels de direction, les inspecteurs et les enseignants vous demandent d'agir pour installer cette articulation CM2-6^{ème} dans la durée.

Pour cela, plusieurs conditions doivent être réunies :

- **une forte volonté politique qui s'appuierait sur un cadre administratif et juridique cohérent.** Ces actions doivent être reconnues dans les missions des inspecteurs. La possibilité d'interventions d'enseignants de collège à l'école élémentaire et réciproquement d'enseignants des écoles au collège doit être précisée administrativement et clarifiée juridiquement. De même, devraient être facilités les déplacements d'élèves entre écoles et collèges ;

- **du temps pour la concertation.** Toutes ces actions, ainsi que le travail régulier pour articuler et unifier les contenus, le vocabulaire, les méthodes de travail, les modes d'évaluation nécessitent du temps. Aussi nous demandons qu'un volume horaire conséquent puisse être explicitement dégagé dans les services des enseignants des premier et second degrés pour rendre possible ce travail en équipe.

- **Une formation.** En premier lieu, il est nécessaire de développer l'habitude et les techniques de travail en équipe tant en formation initiale qu'en formation continue. Dans ces deux occasions, enseignants du premier et du second degré doivent apprendre à travailler ensemble. La liaison CM2-6^{ème} constitue un sujet concret pour des formations communes des P.E. et P.L.C. dans les IUFM et pour des stages de formation continue. Encore faut-il, pour cela, que les dispositifs de remplacement des collègues soient à la hauteur de cette priorité ;

- **des contenus complémentaires.** L'élaboration des programmes du cycle 3 et de la 6^{ème} doit être commune et concomitante. La création de groupes techniques interdisciplinaires communs au collège et à l'école primaire constitue, à cet effet, une avancée qui peut faciliter le travail d'élaboration de programmes. Cette démarche permettrait notamment d'inscrire dans les programmes la continuité et la progressivité nécessaires, de dégager les étapes obligatoires, de hiérarchiser les objectifs, de faciliter les progressions et les programmations des enseignants et le travail en commun des équipes des deux niveaux d'intervention. Parallèlement et logiquement, les enseignants devraient être consultés à la fois sur les projets de programmes du cycle 3 et de la 6^{ème} ;

- **un pilotage.** Celui-ci est effectué actuellement par les directeurs d'école, les inspecteurs et les personnels de direction. Ils doivent pouvoir continuer à assurer le pilotage administratif, l'impulsion des projets et actions sur un ensemble géographique cohérent et préparer leur évaluation. Ce pilotage est facilité par l'action des conseillers pédagogiques. Cependant, pour assurer le suivi régulier et l'animation pédagogique des dispositifs, nous demandons la création d'une mission de coordination CM2-6^{ème}, qui se traduirait par l'attribution d'une décharge horaire à un enseignant de primaire ou de collège. L'exemple des ZEP montre l'intérêt d'une telle coordination, notamment pour articuler les projets d'école et d'établissement.

En conclusion, nous insistons sur le caractère global de nos propositions. Afin d'assurer à tous les élèves à la fin de la scolarité obligatoire l'accès à un socle commun de connaissances et de compétences, la continuité école-collège doit désormais s'inscrire dans les faits, dans le cadre d'un projet de transformation de l'Ecole.

Hervé **BARO**
Secrétaire Général du
Syndicat des Enseignants (FEN)

Jean-Jacques **ROMERO**
Secrétaire Général du
S.N.P.D.E.N.

Michel **LE BOHEC**
Secrétaire Général du
SI.EN-FEN

Enseignement professionnel et technologique

Rapport Marois

Le Recteur William MAROIS, responsable de la table ronde enseignement professionnel et technologique, a présenté son rapport le 9 juillet.

Ce rapport s'appuie sur les propositions émanant de trois groupes de travail relatifs au partenariat, à l'alternance et aux formations et diplômes.

La première partie du document comporte une proposition de programme de travail pour l'enseignement professionnel et technologique du niveau V au niveau III.

Le rapport comporte 50 propositions concrètes faites aux ministres autour de douze orientations majeures, destinées à favoriser la réussite des jeunes et leur insertion professionnelle, et à contri-

buer au développement économique et social du pays.

Les responsables SI.EN du secteur enseignement technique et professionnel ont reçu l'intégralité du rapport et ont été amenés à faire part de leurs observations. (Les réactions des autres collègues du secteur enseignement technique sont les bienvenues).

Dans l'ensemble, les premières réactions font état de l'objectivité de ce rapport, tout en faisant remarquer qu'il contient peu d'éléments nouveaux ; il a cependant le mérite de réaffirmer l'intérêt porté à l'enseignement professionnel et technologique, à condition qu'il soit suivi d'effets car à ce jour il n'engage que le rapporteur....

Marie-Paule COLLET

EXTRAITS DU RAPPORT (Intitulés des cinquante propositions)

I. MIEUX INFORMER POUR CHANGER LES MENTALITES

- 1.1. Réaffirmer l'importance des voies professionnelle et technologique
- 1.2. Promouvoir les réussites de l'enseignement professionnel et technologique
- 1.3. Affirmer le rôle du collège dans l'information des jeunes
- 1.4. Former les personnels des Centres d'Information et d'Orientation
- 1.5. Associer les parents
- 1.6. Relancer la dynamique de la diversification de l'orientation des jeunes filles

II. AMELIORER L'ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF AVANT L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

- 2.1. Réorganiser les classes technologiques de lycées professionnels
- 2.2. Travailler sur l'affectation

III. POURSUIVRE L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

- 3.1. Continuer la rénovation des locaux
- 3.2. Maintenir en sécurité les équipements et les renouveler
- 3.3. Favoriser la vie lycéenne ou étudiante

IV. MIEUX DIALOGUER POUR MIEUX FORMER LES JEUNES

- 4.1. Créer au plan national des lieux de dialogue sur l'enseignement professionnel et le partenariat
- 4.2. Améliorer le fonctionnement des commissions consultatives

- 4.3. Créer une instance technique commune au secondaire et au supérieur
- 4.4. Structurer le pôle académique «formation professionnelle et relations avec les entreprises»
- 4.5. Développer des synergies de bassin

V. MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE

- 5.1. Doter les établissements scolaires et les entreprises de cellules de partenariat
- 5.2. Etablir une charte des partenariats entre établissements et entreprises
- 5.3. Etablir des cartes nationale et académiques du partenariat (sites Web du partenariat)
- 5.4. Développer une politique plus active avec les PMI-PME
- 5.5. Développer le transfert de technologies

VI. RENOVER L'ORGANISATION DES DIPLOMES

- 6.1. Respecter un équilibre entre formation professionnelle et formation générale
- 6.2. Rénover les diplômes de niveau V
- 6.3. Revaloriser et développer les dispositifs passerelles
- 6.4. Assurer la poursuite d'études des bacheliers technologiques
- 6.5. Bien prendre en compte l'enseignement professionnel dans la réforme universitaire
- 6.6. Permettre la reprise d'études dans la vie professionnelle

VII. MIEUX CERTIFIER ET MIEUX VALIDER

- 7.1. Définir les diplômes en termes d'unités de qualification professionnelle

Rapport Marois

7.2. Améliorer le fonctionnement du dispositif de validation des acquis professionnels

7.3. Evaluer et améliorer les pratiques du contrôle en cours de formation

VIII. RENFORCER LES DISPOSITIFS FAVORISANT L'INSERTION

8.1. Préparer tous les jeunes à l'insertion

8.2. Relancer les dispositifs pour les jeunes en difficulté

IX. AMELIORER L'ORGANISATION DES PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE

9.1. Inciter les entreprises à accueillir les jeunes

9.2. Avoir une stratégie de stages différenciée

9.3. Etaler sur l'année scolaire les périodes de formation en milieu professionnel

9.4. Favoriser et valoriser la mobilité européenne

9.5. Imaginer de nouvelles modalités de découverte de l'entreprise par les collégiens

9.6. Améliorer le fonctionnement de l'apprentissage

9.7. Favoriser l'accueil de publics différents dans les établissements scolaires

9.8. Faire évoluer les dispositions réglementaires et financières

X. RENFORCER LA PEDAGOGIE DE L'ALTERNANCE

10.1. Mieux préparer la période de formation en entreprise

10.2. Favoriser l'intégration du jeune à l'entreprise

10.3. Se doter d'outils de l'alternance conçus conjointement

10.4. Assurer un véritable suivi par l'établissement

10.5. Développer la recherche sur la pédagogie de l'alternance

XI. MIEUX FORMER LES PERSONNELS AUX SPECIFICITES DES VOIES PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE

11.1. Diversifier les recrutements

11.2. Intégrer la connaissance de l'entreprise dans la formation des enseignants

11.3. Favoriser les stages des enseignants dans le monde professionnel

XII. AMELIORER LA GESTION DES PERSONNELS

12.1. Ouvrir des discussions sur activités et services

12.2. Poursuivre les reconversions des personnels

Quel est l'avenir de l'enseignement professionnel ?

Si on regarde l'histoire du système éducatif depuis trente ans on ne peut que remarquer l'opposition entre l'extraordinaire évolution des enseignements professionnels (et technologiques à un degré moindre) et l'immobilisme des voies classiques des lycées.

La création des BEP puis des baccalauréats professionnels, le développement généralisé du partenariat avec le monde économique, la prise en compte pour le diplôme de la formation en entreprise, n'ont aucun équivalent dans les voies généralistes où changer tant soit peu le contenu d'un programme, ou les coefficients au baccalauréat, ou un C par un S, fait déjà figure d'un bouleversement majeur.

Il faut ajouter à l'évolution des structures, imposée il est vrai, en partie, par les évolutions technologiques, un foisonnement dans l'innovation pédagogique qui n'a pas d'égal dans les autres enseignements. Malgré tout cela l'enseignement professionnel, les lycées professionnels, sont marqués par un déficit d'image que toutes les campagnes dites de promotion et de valorisation n'ont guère réussi à infléchir.

Au moment où le rapport PAIR envisage la banalisation de l'enseignement professionnel, par l'intégration dans des lycées polyvalents, il faut s'interroger sur les avantages et les inconvénients d'une telle réforme sans oublier l'incidence sur notre propre devenir.

Plutôt que de développer ici un long exposé, il est préférable que les collègues me

fassent parvenir leurs réflexions sur les quelques pistes, non limitatives, que je vais tracer, sans hiérarchie, ci-après. J'essaierai d'en faire la synthèse dans un prochain bulletin syndical.

Bien évidemment, notre stratégie syndicale devra prendre en compte les points de vue majoritaires qui se dégageront de vos réponses.

Question 1 :

Quels lycées pour les enseignements professionnels ? Comme le propose le rapport Pair, faut-il intégrer les formations professionnelles dans des lycées polyvalents ?

Question 2 :

Quels enseignants pour les formations professionnelles ? Certifiés et/ou PLP2 ? Bivalence ou monovalence ?

Autre formulation : à des établissements assurant formations générales, technologiques et professionnelles doit-il correspondre un corps unique d'enseignants ou plusieurs ?

Question 3 :

Quels inspecteurs pour les formations professionnelles ? Corps unique d'inspection pédagogique des enseignants de lycées et collèges avec ou sans spécificité autre que disciplinaire et sur quel(s) modèle(s) : IPR-IA, IEN-ET, autre à inventer ?

Vous pouvez envoyer le fruit de vos réflexions à :

Maurice Ribeyrol
1 Rue Marcel Pagnol
24600 Ribérac
Via Internet :
maurice.ribeyrol@wanadoo.fr

Congrès de la Fédération Générale des Retraités

Notre collègue, Jacques TOUZET, a représenté le SI.EN-FEN au congrès de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique qui s'est tenu à LAMOURA (Jura) les 9, 10 et 11 juin 1998.

Je tiens à l'en remercier et ne reprendrai ici que quelques éléments des motions adoptées lors de ce congrès.

I. – Fonction publique

1.1. - " Le Congrès confirme sa détermination à défendre le principe de la pension du fonctionnaire, traitement continué d'une carrière, ainsi que les garanties concernant les bases de calcul et la péréquation... ".

1.7. - " Le Congrès réaffirme le principe de négociations salariales annuelles. Il revendique la progression du pouvoir d'achat individuel des pensions et des traitements **et ne renonce pas au rattrapage des pertes antérieures** ".

II. – Protection sociale

2.6. - Le Congrès réaffirme la position constante et unanime adoptée par les précédents congrès depuis 1987, visant à assurer un financement équilibré et équitable de la Sécurité Sociale. Il propose une modification profonde de l'assiette des prélèvements sociaux. Ces prélèvements qui pèsent essentiellement sur tous les revenus des particuliers doivent être étendus aux entreprises **sur** la valeur ajoutée réalisée **y compris les produits financiers**.

2.7. - Le Congrès estime que la solidarité doit prévaloir pour la prise en charge par la Sécurité Sociale du handicap des personnes dépendantes quels que soient leur âge et la nature du handicap. Des structures **et des services** doivent être créés et des prestations socialisées attribuées partout et pour tous selon des critères identiques.

La prestation autonomie doit être **une véritable prestation de la Sécurité Sociale** attribuée sans condition de ressources, ni obligation alimentaire, ni récupération sur succession.

En conséquence, le Congrès exige l'abrogation de la loi du 24 janvier 1997 créant la prestation spécifique dépendance, et l'élaboration **et l'application rapides** d'une loi nouvelle satisfaisant aux critères ci-dessus.

III. – Fiscalité

Dans l'attente d'une réforme d'ensemble de la fiscalité, le Congrès **dénonce** les mesures discriminatoires qui frappent les retraités et demande :

- Le maintien de l'abattement de 10% applicable aux pensions de retraite et le rétablissement du plafond de 1995 ;

- Le maintien de la ½ part supplémentaire pour personne célibataire, divorcé(e), veuf ou veuve ayant élevé un ou plusieurs enfants et le retour au plafond de 1996 ;

- L'application aux retraités des mêmes mesures dont ont bénéficié les actifs afin de compenser les pertes subies par l'augmentation de la CSG.

A MEME NIVEAU DE RESSOURCES, MEME IMPOT

IV. – Réformes statutaires et assimilation

Le Congrès exige l'abrogation de la circulaire Sarkozy du 5 juillet 1993, le retour à la doctrine de 1970 permettant l'utilisation de l'ancienneté acquise dans le dernier échelon au moment de la cessation d'activité, lors des réformes catégorielles successives, et la transposition intégrale aux retraités de toutes les mesures d'amélioration de carrières consenties aux fonctionnaires en activité.

Comme le souligne notre collègue Jacques TOUZET, ce dernier point est particulièrement intéressant pour les inspecteurs retraités.

La modification de l'indice de fin de classe normale des IEN et la prise en compte de l'ancienneté à l'indice 731 seraient de nature à réparer l'injustice subie par les inspecteurs retraités.

Michel LE BOHEC



L'air du temps

Quand la hors-classe a été créée en 1990, il n'était pas dans l'air du temps de faire bénéficier les retraités d'une disposition qui constituait, certes, une avancée pour le corps des inspecteurs, mais au bénéfice des seuls actifs. Ce n'est pas que le ministre de tutelle d'alors était opposé à la revendication syndicale mais il avait dû, comme nous, se résigner à prendre acte de l'arbitrage défavorable du Premier ministre de l'époque.

Huit ans ont passé et, malgré les nombreuses interventions que nous avons réitérées, tant en direction des divers ministres, de droite comme de gauche, qui se sont succédé, qu'en direction de l'Elysée, il ne semble toujours pas dans l'air du temps de corriger une injustice dont trop de nos collègues retraités ont été victimes et supportent les conséquences.

Nous vivons, certes, une ère difficile, et les motifs de mécontentement autres que le nôtre, et sans doute plus graves, ne manquent pas dans notre société.

Les ministères – et les ministres –, depuis huit ans, ont exploré plusieurs pistes, accepté certaines ouvertures, procédé à divers aménagements, amélioré quelques situations. Mais, en ce qui concerne les retraités, on erre toujours et, de son aire inaccessible, le ministre actuel, tout autant que ses prédécesseurs, ne semble pas, ou pas encore, avoir perçu

l'ampleur du mécontentement de l'ensemble du corps, actifs et retraités confondus, et compris le bien-fondé d'une demande légitime insatisfaite depuis trop longtemps. Comment le pourrait-il, d'ailleurs, puisque, 15 mois après son installation rue de Grenelle, il ne nous a toujours pas reçus, ce qui ne s'était jamais produit dans le passé et constitue donc une première.

Les retraités mal traités n'en sont pas encore réduits à l'état de pauvres hères ni conduits à s'infliger le port de la haire comme conséquence de la mortification qu'on leur inflige à leur corps défendant.

Mais, si leur ministre de tutelle, celui de l'Education qu'ils considèrent toujours comme nationale continue de les ignorer – ce qui ne peut qu'amplifier un mécontentement déjà très grand – il faudra bien que le chef du gouvernement accepte de les entendre, et vite. C'est, me semble-t-il, pour notre syndicat, l'action urgente à



entreprendre puisque les services de Monsieur JOSPIN, informés de notre demande, semblent, eux aussi, considérer que la satisfaction de notre revendication légitime n'est pas – ou pas encore – dans l'air du temps.

Monsieur le Premier ministre, accordez-nous cette audience que les retraités appellent de tous leurs vœux. Je puis, d'ores et déjà, en leur nom, vous assurer que, si satisfaction leur était enfin donnée, les vieux et fidèles serviteurs de l'Etat qu'ils ont été et qu'ils sont toujours pourraient regarder l'avenir de manière plus allègre, et m'engager, pour eux, à ce qu'ils vous accordent, à l'avenir, une paix royale.

*Michel CRUCHET
Elu retraité
au Bureau National*

Suite et fin du mouvement

Premier degré

1. Titulaires

NOM Prénom	Nouvelle affectation	Poste précédent
BERLION Daniel	LONS LE SAUNIER II + AIS / JURA	DETACH / TOGO
BOULLIER Denis	DETACH / ESPEMEN	AUXERRE IV ADJ IA / YONNE
CAER François	ARGENTAN / ORNE	Disponibilité
CAMBE Gilbert	ISSOIRE / PUY DE DOME	MAURIAC / CANTAL
CHARLICANNE André	TOULON EST / VAR	DETACH / GUINEE
DAVIDO Roseline	BOBIGNY AIS IV / SEINE SAINT DENIS	SEVRAN / SEINE SAINT DENIS
DESSAILLY Danielle	SETE / HERAULT	AMIENS IV / SOMME
JASMIN Lionel	FALAISE / CALVADOS	TOURLAVILLE VAL DE SAIRE / MANCHE
KERJEAN Daniel	MAYOTTE 3EME CIRC	ANGERS II + AIS / MAINE ET LOIRE
LAUNOY Jean Guy	CLAMECY NEVERS / NIEVRE	CHATILLON SUR SEINE / COTE D'OR
MARANGONI Gilbert	DETACH PROF CERTIF / MONACO	TOULON EST / VAR
STRUGAREK Jean Luc	CHÂTEAU SALINS / MOSELLE	SAINT AVOLD SUD / MOSELLE
PETITJEAN Anne Monique	DETACH / CRDP ORLEANS	SETE / HERAULT

2. IEN intégrés par liste d'aptitude

Un candidat (Marc DUPONT) renonce à son inscription sur la liste d'aptitude ; il est remplacé par Marie-Paule GRATIER DE SAINT LOUIS

Affectations modifiées ou complétées depuis la CAPN du 23/06/98 :

M. BARLET-ROUSSET	MONTLUCON I / ALLIER
DERRIEN Joël	CHARTRES III + AIS / EURE ET LOIR
DUPORT Edith	AMIENS IV / SOMME
FERRARA Serge	MONTARGIS EST / LOIRET
GABORIT Michel	ELBEUF / SEINE MARITIME
GRATIER de St LOUIS M.P.	BOIS COLOMBES ASNIERES I / HAUTS DE SEINE
ROUCOU Jean	PANTIN / SEINE SAINT DENIS

3. Stagiaires :

Modification d'affectation : **TIXIER Josette** RIOM COMBRAILLES / PUY DE DOME

Enseignement technique

IEN intégrés par liste d'aptitude :

Un candidat (Jean FAREY - STI) renonce à son inscription sur la liste d'aptitude; il est est remplacé par **Hervé GERMAIN** (Lettres)

Information et Orientation

1. Titulaires

NOM Prénom	Nouvelle affectation	Poste précédent
BINET Françoise	IA Val d'Oise - Cergy-Pontoise	IA Hauts-de-Seine - Nanterre
BARGAS Dominique (Mme)	IA Val-de-Marne II	IA Seine-Saint-Denis II - Bobigny
CHAUVEY Serge	IA Côte d'Or	IA Marne - Châlons-en-Champagne
ETIENNE Claude	CSAIO / Versailles	IA Seine-Saint-Denis I - Bobigny
NISSEN Patrick	IA Seine-Saint-Denis I - Bobigny	IA Val d'Oise - Cergy-Pontoise
RATTIER Jean-Louis	DRONISEP / Caen	IA de l'Orne - Alençon

2. IEN intégrés par liste d'aptitude

Modification d'affectation : **VASSILIEFF Catherine** IA des Hauts-de-Seine - Nanterre.

3. Stagiaires :

Modification d'affectation : **POYARD-ZAEPFEL Monique** IA de Seine-Saint-Denis II - Bobigny

Postes vacants Premier degré

Académie	Département	Poste
AMIENS	AISNE	HIRSONS VERVINS SAINT QUENTIN III
	OISE	BRETEUIL SUR NOYE CREPY EN VALOIS MARLY LES COMPIEGNE MERU NOYON
BESANCON	DOUBS	BESANCON IV MORTEAU SOCHAUX
	JURA	LONS LE SAUNIER III + IUFM SAINT CLAUDE
	TERRITOIRE DE BELFORT	BELFORT I
BORDEAUX	LOT ET GARONNE	NERAC
	PYRENEES ATLANTIQUES	BAYONNE II
CAEN	CALVADOS	VAL DE SEULLES
	MANCHE	TOURLAVILLE-VAL-DE-SAIRE VALOGNES
	ORNE	LA FERTE MACE L'AIGLE
CLERMONT FD	CANTAL	MAURIAC
	PUY DE DOME	AMBERT
CORSE	CORSE DU SUD	LANGUE ET CULTURE CORSES
CRETEIL	SEINE ET MARNE	CLAYE SOUILLY COULOMMIERS PROVINS
	SEINE ST DENIS	AUBERVILLIERS DRANCY GAGNY SEVRAN STAINS ZEP MONTFERMEIL
DIJON	COTE D'OR	CHATILLON SUR SEINE
	NIEVRE	NEVERS COSNE
	SAONE ET LOIRE	CHALON SUR SAONE II LOUHANS TOURNUS
	YONNE	AUXERRE IV ADJ IA
GRENOBLE	DROME	NYONS
GUYANE	GUYANE	CAYENNE SUD
LILLE	PAS DE CALAIS	HESDIN
	NORD	FOURMIES
LIMOGES	CORREZE	TULLE NORD AIS
	CREUSE	GUERET I
MAYOTTE	MAYOTTE	1 ERE CIRC. ADJ IA

Académie	Département	Poste
NANCY METZ	MEUSE	STENAY VERDUN
	MOSELLE	SAINT AVOLD SUD
NANTES	MAINE ET LOIRE	ANGERS II + AIS CHOLET II
	MAYENNE	LAVAL IV
	SARTHE	CHATEAU DU LOIR LA FERTE BERNARD LE MANS V AIS MAMERS
	VENDEE	FONTENAY LE COMTE
NLE CALEDONIE	NLE CALEDONIE	5 EME CIRCONSCRIPTION
ORLEANS TOURS	CHER	SAINT AMAND MONTROND
	EURE ET LOIR	CHARTRES I CHATEAUDUN DREUX I NOGENT LE ROTROU
	INDRE	LA CHATRE
	LOIR ET CHER	CONTRES
	LOIRET	LA FERTE SAINT AUBIN ORLEANS EST ORLEANS NORD ORLEANS NORD OUEST SARAN + IUFM
POITIERS	CHARENTE	ANGOULEME III ANGOULEME V
	DEUX SEVRES	MELLE
RENNES	FINISTERE	QUIMPER VIII + IUFM
	ILLE ET VILAINE	COMBOURG
	MORBIHAN	PONTIVY
ROUEN	SEINE MARITIME	BARENTIN LE HAVRE V + AIS NEUFCHATEL EN BRAY SAINT VALERY EN CAUX
STRASBOURG	BAS RHIN	STRASBOURG VII
	HAUT RHIN	ALTKIRCH WITTELSHEIM
TOULOUSE	ARIEGE	PAMIERS + AIS
VERSAILLES	ESSONNE	ARPAJON
	HAUTS DE SEINE	BAGNEUX LE PLESSIS ROBINSON + IUFM VILLENUEVE LA GARENNE
	VAL D'OISE	BEZONS GONESSE
	YVELINES	AUBERGENVILLE MANTES LA JOLIE II SARTROUVILLE

Postes vacants

Information et Orientation

Enseignement Technique

Académie	Département	Poste
BORDEAUX	LANDES	MONT-DE-MARSAN
CAEN	ORNE	ALENCON
CLERMONT-FD	ALLIER	MOULINS
	CANTAL	AURILLAC
	HAUTE-LOIRE	LE PUY
CORSE	HAUTE-CORSE	BASTIA
CRETEIL	SEINE-ET-MARNE	MELUN
	DRONISEP	CRETEIL (poste à profil)
LIMOGES	CORREZE	TULLE
	HAUTE-VIENNE	LIMOGES
NANCY-METZ	DRONISEP	NANCY (poste à profil)
NANTES	DRONISEP	NANTES (poste à profil)
PARIS	DRONISEP	PARIS (poste à profil)
POITIERS	CHARENTE	ANGOULEME
STRASBOURG	DRONISEP	STRASBOURG (poste à profil)
TOULOUSE	LOT	CAHORS
	HTES-PYRENEES	TARBES
ONISEP	Services centraux (1poste)	LOGNES - MARNE-LA-VALLEE (poste à profil)

Académie	Spécialité
AMIENS	Formation continue
	SBSSA
BESANCON	Economie-Gestion (2)
BORDEAUX	Economie-Gestion (2)
CAEN	Formation continue
	Mathématiques-sciences
CLERMONT-FD	STI
	Histoire-Géographie
CORSE	STI
	Economie-Gestion
CRETEIL	SBSSA
	Economie-Gestion (Administratif et financier)
	STIArts appliqués
DIJON	Lettres
	Economie-Gestion
GRENOBLE	STI
LILLE	Lettres-Histoire
	STI
LYON	Anglais
	Economie-Gestion (Administratif et Financier)
	Mathématiques-sciences
NANCY-METZ	Economie-Gestion (Administratif et financier)
	STIArts appliqués
	STI
NANTES	Lettres-anglais
	STI (3)
NICE	Economie-Gestion (Administratif et financier)
ORLEANS-TOURS	Lettres
	SBSSA
	STIArts appliqués
PARIS	Mathématiques (2)
POITIERS	Formation continue
RENNES	Mathématiques-sciences (2)
	STI
	SBSSA
	Economie-Gestion (Administratif et financier)
LA REUNION	Mathématiques
	Lettres-Histoire
ROUEN	Economie-Gestion (2 dont 1 administratif et financier)
	STI
VERSAILLES	Lettres-Histoire
	Mathématiques-sciences
	STI
	Economie-Gestion (2)

Communiquer avec le



Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Minitel : 3615 FEN code INS

(mise à jour chaque jeudi)

Internet : e-mail sien@fen.fr

Mouvement des IA - DSDEN

Département	IA DSDEN	Poste précédent
VAUCLUSE	BURLIN Armand	IA DSDEN TARN
JURA	PECATTE Jean	Directeur Enseignement MAYOTTE
GIRONDE	MAEYENS	IA DSDEN HERAULT
CANTAL	LOBSTEIN Jean Louis	IA Adj BAS RHIN
PUY DE DOME	GUIOT Paul Jacques	IA Adj SEINE MARITIME
HAUTE CORSE	AMAT Gilles	Détaché MADAGASCAR
SEINE ET MARNE	SCHAEFFER Paul	IA DSDEN VAL D'OISE
NIEVRE	TRESGOTS Dominique	IA Adj OISE
SAVOIE	ALBERTINI Jean Louis	IA Adj MARTINIQUE
HAUTE VIENNE	SUEUR Rémy	IA Adj HERAULT
HERAULT	COISSARD Guy	IA DSDEN SEINE ET MARNE
VOSGES	HEMEZ Philippe	IA DSDEN AVEYRON
MEURTHE ET MOSELLE	BEATRIX Lucien	IA DSDEN JURA
VENDEE	JAVAUDIN Bernard	IA DSDEN NIEVRE
CHER	LEJEUNE Marie Noëlle	IA Adj ESSONNE
INDRE ET LOIRE	LACROIX Pierre	IA DSDEN PARIS (1er degré)
INDRE ET LOIRE	LE COZ Marie Claude	IA Adj HAUTS DE SEINE
PARIS (1er degré)	DELAUBIER Jean Pierre	Détaché MADRID
VIENNE	MOREAU Armelle	IA DSDEN TARN ET GARONNE
CHARENTE MARITIME	LEROUX Pierre	IA DSDEN CANTAL
AVEYRON	CAYLA Jean Claude	IA Adj GIRONDE
TARN ET GARONNE	LELOUCH Bernard	IA Adj ALPES MARITIMES
TARN	MULLER Dominique	IA Adj BOUCHES DU RHONE
HAUTS DE SEINE	DUBARRY M-F.	IA DSDEN SAVOIE
VAL D'OISE	VILLAIN Jean Pierre	IA DSDEN VENDEE

Pub Nathan